

BÂTISSEUR



Le Bâtitseur est en ligne sur le site apchq.com | Novembre 2018



Maison pour Èva

Le projet se poursuit

Page 2



Suite à l'Assemblée générale de l'APCHQ-Estrie qui a eu lieu le 27 septembre dernier, nous vous présentons notre conseil d'administration. Derrière, de gauche à droite : Sylvain Mathieu, directeur général; David Lussier, administrateur; Daniel Pellerin, administrateur; Francois Lajeunesse, vice-président; René Desrosiers, administrateur; Alain Turgeon, président ex-officio. Devant, de gauche à droite : Patrick Lachance, administrateur exécutif; André Duclos, administrateur; Caroline Anctil, administratrice; Alain Patry, président; Éric Fortier, vice-président; Pierre Gauvin, administrateur et Diégo Zol, trésorier.

Sommaire

Nouvelles brèves ■ 3

Chronique juridique ■ 4

Après la pyrite, la pyrrhotite et l'ocre ferreuse, voici la méréule pleureuse

Chronique relations du travail ■ 6

Canabis : êtes-vous prêt ?

Chronique technique ■ 8

L'entretien d'une vieille cheminée

Nouvelles de La Relève ■ 9

Formations et calendrier d'événements ■ 10

Enquêtes GCR ■ 11

OPC : commerce itinérant, permis et cautionnement ■ 11

Nouveaux membres ■ 11
Bienvenue!

.....
Le Bâtisseur est publié 5 fois l'an par l'APCHQ-Estrie.

Coordination et textes :
Amélie Patoine

Conception et mise en page :
Danielle Paré
819 569-4141
.....



Mot du président

M. Alain Patry

L'automne est déjà bien en place et les chantiers de construction sont encore nombreux. Cependant, on prévoit un ralentissement dans la construction d'habitations locatives en 2019 en Estrie.

Selon les données de notre service économique, le nombre de mises en chantier devrait diminuer de 4 % l'an prochain, pour s'établir à 1514 comparativement à 1572 cette année.

Le secteur de la rénovation demeurera vigoureux et devrait maintenir une croissance de 4 %, avec des investissements de 430 millions de dollars.

Plusieurs membres nous ont contactés pour nous demander de l'aide afin de solutionner la pénurie de main-d'œuvre actuelle. En effet, dans plusieurs corps de métier, on peine à trouver des gens compétents pour réaliser nos projets. L'APCHQ a commandé un sondage auprès de la firme Léger qui vise à évaluer les différentes problématiques entourant cette situation et à en mesurer les impacts. Il a débuté le 1^{er} novembre et nous utiliserons l'Infolettre et le site Facebook afin d'informer les employeurs.

Pour les activités régionales des prochains mois, le voyage d'affaires aux Îles Canaries est complet, puisque 120 personnes s'y sont inscrites! Vous trouverez dans ce numéro les détails du voyage de l'an prochain, qui vous mènera sur la Riviera Mexicaine en croisière.

Il reste encore des places pour le party de Noël des membres au Granada le 8 décembre prochain. Faites vite, le nombre de place est limité!



En terminant, je désire vous faire part d'un événement qui a su me combler! En effet, j'ai reçu le plus beau cadeau de Noël en rencontrant la petite Èva Nadeau, ses parents Catherine Roy et Jean-François Nadeau ainsi que son frère Félix et sa sœur Laurie. J'ai accepté de présider la campagne de financement pour leur offrir une maison adaptée aux besoins de leur petite dernière, qui est lourdement handicapée. Depuis, pas un jour ne passe sans que je pense à Catherine et Jean-François qui ont fait le choix de garder Èva avec eux toute leur vie. J'ai vu la complexité de leur quotidien, entre les soins à donner à la petite Èva et les activités des autres membres de la famille. J'aimerais que vous puissiez partager ces moments avec moi. J'aimerais qu'ensemble nous puissions faire une différence marquante dans la vie d'Èva et de sa famille. J'aimerais que ce projet soit le projet et la fierté des membres de l'APCHQ-Estrie et de notre communauté sherbrookoise.

Nous avons encore besoin d'aide et de contributions (voir en page 9). Joignez-vous à nous en communiquant avec notre directeur général, Sylvain Mathieu afin de lui confirmer votre engagement. ■

APCHQ, région de l'Estrie



Sondage téléphonique

L'APCHQ a mandaté la firme Léger pour réaliser un sondage téléphonique

d'environ 10 minutes sur la pénurie de main d'œuvre.

Ce sondage, qui débutera le 1^{er} novembre, vise à évaluer les différentes problématiques entourant cette situation et à en mesurer les impacts.

Soyez nombreux à participer si la firme Léger vous contacte.



Le financement Accord D – Un service maintenant offert à tous nos membres!

Avec Desjardins et l'APCHQ, faire des économies et améliorer votre rentabilité, c'est simple!

Profitez d'une tarification avantageuse ainsi que de solutions de financement et de paiement adaptées à vos besoins.

apchq.com / Services aux membres / Offre privileges Desjardins



Party de Noël des membres et leurs employés

Il reste quelques places pour cette soirée super-spectacle!

Communiquez avec nous au 819 563-9643 pour vous inscrire ou rendez-vous sur apchq.com/événements.

Retour sur la soirée du Président



Le 27 septembre dernier avait lieu l'Assemblée générale annuelle suivie de la soirée du Président au Club de Golf Orford. Par la même occasion, nous avons rendu hommage à Monsieur Gaétan Rouillard, ancien président de l'APCHQ-Estrie et l'APCHQ Provinciale. Les amis et la famille étaient au rendez-vous pour cette soirée aux couleurs automnales. Sur la photo, de gauche à droite : Monsieur Alain Patry, président de l'APCHQ-Estrie et Monsieur Gaétan Rouillard, président de l'APCHQ-Estrie de 1985 à 1987.

Alliance
CUISINE MODULAIRE

4711, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec)
J1N 2G6

T | 819 791-4999
F | 819 791-4992
info@cuisinealliance.ca
www.cuisinealliance.ca

TERRAINS À VENDRE

En prévente, phase n° 1
Pour entrepreneurs,
développeurs et particuliers

MULTIFAMILIAL ■ UNIFAMILIAL ■ JUMELÉ

819-846-2919 | 819-823-4678

Après la pyrite, la pyrrhotite et l'ocre ferreuse, voici la mэрule pleureuse

Crochetière
— Pétrin.

■ Droit de la
construction

La mэрule pleureuse est un champignon à croissance rapide qui s'attaque à la structure du bâtiment et est souvent appelée « cancer du bâtiment ».

Bien que le premier cas signalé de mэрule pleureuse au Québec date de 1947, plus d'une centaine de cas ont fait l'objet d'une attention médiatique depuis 2016.

La mэрule pleureuse est un champignon de type lignivore qui se nourrit de bois et entraîne de ce fait la décomposition et la perte de la capacité portante de la structure d'un bâtiment à ossature de bois. La prolifération de la mэрule pleureuse est difficilement contrôlable et a malheureusement souvent comme conséquence ultime que le bâtiment doit être détruit et le sol décontaminé.

Au début de sa croissance, la mэрule pleureuse prend la forme d'un ensemble de filaments ayant l'apparence et la consistance d'une ouate (voir image 1).

Par la suite, ces filaments peuvent se transformer en une structure en forme de crêpe pouvant mesurer 6 pouces à plus de 6 pieds de largeur (voir image 2).

De plus, la mэрule pleureuse produit des spores qui peuvent se disperser dans l'air et qui peuvent ainsi contaminer non seulement d'autres parties de l'immeuble, mais également les bâtiments adjacents. Le travail de décontamination ou la destruction de l'immeuble, le cas échéant, doit être fait avec la plus grande des précautions afin d'éviter de contaminer les immeubles avoisinants.

On peut constater la croissance de la mэрule pleureuse dans les bâtiments sujets aux infiltrations d'eau, mal entretenus ou ne répondant pas aux normes de construction. Les chalets, incluant ceux qui sont convertis pour un usage quatre saisons offrent des conditions propices à la croissance de la mэрule pleureuse. De plus, l'une des particularités de celle-ci est



Image 1



Image 2

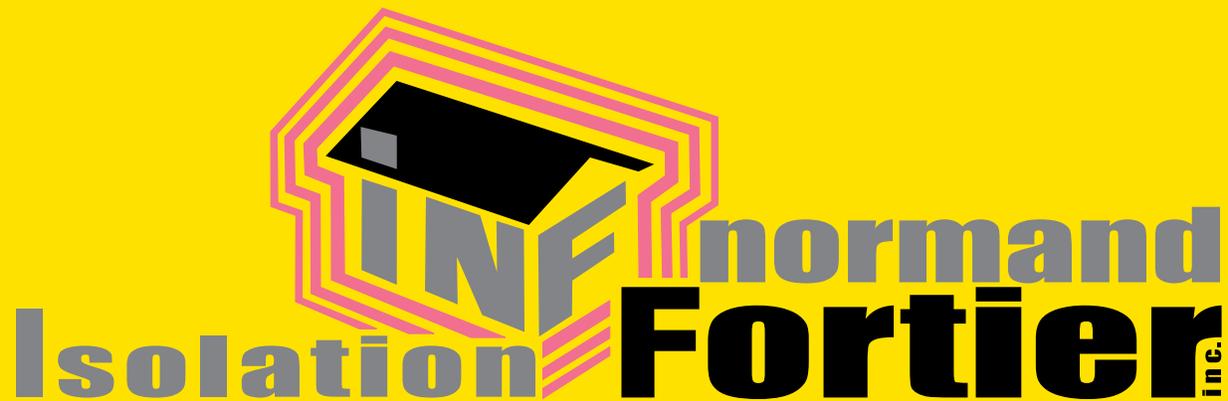
qu'elle est capable de s'infiltrer à travers les joints de maçonnerie, ce qui veut dire que la mэрule pleureuse peut se propager entre deux bâtiments séparés par un mur mitoyen.

Devant l'importance de ce phénomène, un comité interministériel sur la mэрule pleureuse fut mis en place, lequel a remis son rapport en juin 2017. Le gouvernement du Québec, pour faire suite au rapport

présenté, a mis sur pied un programme d'indemnisation des victimes de la mэрule pleureuse qui est entré en vigueur le 5 octobre dernier.

Nous vous invitons donc à être attentifs à la présence possible de la mэрule pleureuse, à ne pas sous-estimer le danger de ce champignon pour la structure de l'immeuble ni les risques découlant de la disposition des matériaux contaminés. ■

Uréthane giclé



RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL

■ Laine soufflée ■ Ignifugation



Les **EXPERTS** d'Isolation Normand Fortier proposent à leur clientèle une expertise de pointe

819 822-1260 ■ WWW.ISOFORTIER.COM



DÉCONTAMINATION

IGNIFUGATION

DÉMOLITION

Nous desservons le secteur commercial, institutionnel et industriel dans le domaine de l'ignifugation, la démolition et la décontamination de bâtiments (amiante, plomb, moisissure, béryllium, etc.)

Cannabis : êtes-vous prêt ?

Le 17 octobre 2018 marque la légalisation de la consommation du cannabis au Canada à des fins récréatives. Une perte de productivité, un taux d'absentéisme élevé, une augmentation des risques sur le chantier constituent quelques-uns des impacts potentiels de cette nouvelle législation.

De plus, sachez que l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail.

L'article 2.4.2 e) du Code de sécurité pour les travaux de construction est remplacé par ces nouveaux articles :

Article 49.1 - État du travailleur

Le travailleur ne doit pas exécuter son travail lorsque son état représente un risque pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, ou encore celle des

autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité de ces lieux, notamment en raison de ses facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire.

Facultés affaiblies – Sur un chantier de construction, l'état d'un travailleur dont les facultés sont affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire représente un risque aux fins du premier alinéa.

Article 51.2 - État du travailleur

L'employeur doit veiller à ce que le travailleur n'exécute pas son travail lorsque son état représente un risque pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, ou encore celle des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité de ces lieux, notamment en

raison de ses facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire.

Facultés affaiblies – Sur un chantier de construction, l'état d'un travailleur dont les facultés sont affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire représente un risque aux fins du premier alinéa.

Nous vous encourageons à instaurer dès maintenant une politique en matière de drogue, alcool et autres substances similaires au sein de votre entreprise. Vous pouvez obtenir un modèle de politique sur apchq.com.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter M. Francis Montmigny au 819 562-2505. ■

Économisez sur votre assurance commerciale

Une offre pour les membres de l'APCHQ – Estrie

Bénéficiez d'un rabais de groupe exclusif sur l'assurance de votre entreprise et de vos véhicules commerciaux.

Demandez une soumission
1 866 363-4732



Desjardins Assurances Entreprises désigne Desjardins Assurances générales inc. Certaines conditions peuvent s'appliquer.

CROISIÈRE SUR LE NORWEGIAN Bliss



Riviera Mexicaine | Du 27 octobre au 3 novembre 2019

EN OPTION : POSSIBILITÉ D'UNE OU DEUX NUITS À LOS ANGELES AVANT LE DÉPART (PRIX SUR DEMANDE)

PRIX PAR PERSONNE en occupation double/taxes incluses

Cabine intérieure	Cabine extérieure	Cabine Balcon
1499 \$	1999 \$	2199 \$

FORFAIT BOISSON ET POURBOIRES PRÉPAYÉS INCLUS



ITINÉRAIRE DE 7 NUITS

ARRIVÉE DÉPART

Date	Lieu	Arrivée	Départ
27 oct.	Los Angeles, Californie (EMBARQUEMENT)	16 h 00	
28 oct.	En mer	---	---
29 oct.	En mer	---	---
30 oct.	Puerto Vallarta, Mexique	9 h 00	18h 00
31 oct.	Mazatlan, Mexique	8 h 00	17 h 00
1 nov.	Cabo San Lucas, Mexique	7 h 00	15 h 00
2 nov.	En mer	---	---
3 nov.	Los Angeles, Californie (DÉBARQUEMENT)	8 h 00	

LE PRIX COMPREND

- 7 nuits à bord du Norwegian Bliss
- Cabine selon la catégorie choisie
- Tous les repas à bord de la croisière sauf restaurant à la carte spécialisé
- Spectacles et programme complet d'activités à bord
- Accompagnement par voyages Aqua Terra
- Forfait Boisson (une valeur 85usd par jour par personne)
- Les pourboires durant la croisière (une valeur de 14.99usd par jour par personne)

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les vols
- Transferts aller/retour entre l'aéroport et le port
- Les assurances voyages
- Les frais de la FICAV de 0,1%
- Les excursions



NICHOLAS MONFETTE

819-565-0101 # 221 | 1 877-565-0102 # 221

nicholas@voyagesaquaterra.com

www.voyagesaquaterrasherbrooke.com

322 Boul. Queen - Victoria, Sherbrooke | Titulaire d'un permis du Québec

L'entretien d'une vieille cheminée

De loin, les vieilles cheminées en briques affichent fière allure. D'un peu plus près, on y découvre les affres du temps : briques éclatées, joints de mortier évidés, couronnement fendu, solins rouillés.

Les vieilles cheminées de maçonnerie peuvent encore rendre de bons services pendant plusieurs années. Mais très souvent, on a tout simplement oublié de les entretenir.

Les cheminées ont la vie dure : perchées en hauteur, elles subissent les assauts du vent, de la pluie et des autres formes de précipitations. Quand l'eau s'insère dans le mortier ou la brique et que le temps se refroidit subitement, le gel fait littéralement éclater ces matériaux.

La cheminée de maçonnerie qui se prolonge sur le côté la maison est elle aussi exposée aux intempéries. Quand sa fondation est inadéquate, elle peut même tendre à se détacher de la maison.

Voici les principaux problèmes des vieilles cheminées de briques :

- > absence d'un chapeau pour empêcher les précipitations de pénétrer
- > couronnement de béton fissuré
- > briques éclatées
- > joints de mortier fissurés ou évidés
- > solinage endommagé à la jonction de la cheminée et de la toiture

Tous ces problèmes ouvrent la porte aux infiltrations d'eau, qui peuvent endommager la cheminée et l'intérieur du bâtiment. On trouve régulièrement des dommages par l'eau au plafond, près de la cheminée.

CHEMINÉE CONDAMNÉE

N'importe quel maçon compétent peut réparer l'extérieur d'une cheminée. Si celle-ci ne sert plus, un maçon ou un couvreur peut la condamner de façon adéquate.

Au moment de remplacer la toiture, on peut couper la cheminée inutilisée, de manière à ce qu'elle se termine dans les combles. Si on la laisse se terminer sur le toit, il est préférable de la coiffer d'un petit évent, qui laissera l'humidité s'échapper.

La cheminée hors d'usage peut trouver une vocation nouvelle, comme servir de conduit pour abriter une sortie de ventilation, ou pour y passer les conduits de liquide réfrigérant d'un appareil de climatisation.

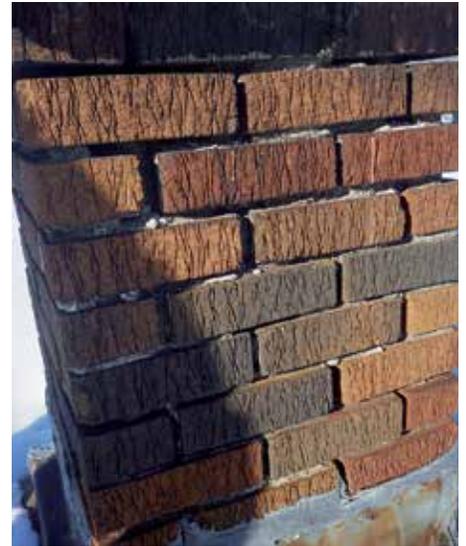
RAMONER ET INSPECTER

La vieille cheminée de maçonnerie sert encore ? Il est fortement recommandé de la faire ramoner et inspecter par un ramoneur qualifié, idéalement membre de l'Association des professionnels du chauffage (APC) et détenteur d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec. Coût : entre 150 \$ et 250 \$.

Le ramoneur qualifié utilisera un projecteur nautique ou une caméra pour examiner le chemisage (l'enveloppe intérieure de la cheminée). Énormément de vieilles cheminées ont besoin d'être remises à neuf.

Le chemisage sert à prévenir les fuites de gaz de combustion vers l'intérieur des logements et aussi à contenir un éventuel feu de cheminée. Quand les boisseaux d'argile d'une cheminée de maçonnerie sont abîmés, on peut tout simplement faire insérer une gaine métallique semblable à celle des cheminées neuves.

Si cette cheminée est reliée à un vieux foyer de maçonnerie, il serait judicieux d'y encastrier un foyer de dernière génération. Vous cesserez ainsi de laisser entrer de l'air froid par la cheminée quand elle ne sert pas et avec votre nouveau foyer, vous pourrez véritablement chauffer la maison. ■



Les joints de mortier sont évidés. Un maçon pourra les réparer.

Photo : INSPECTEUR D



Les cheminées hors d'usage laissent fuir énormément de chaleur hors du bâtiment.

Photo : INSPECTEUR D



Le mur et le plafond près de la cheminée sont humides. Il y a infiltration d'eau.

Photo : INSPECTEUR D

Lancement du service de parrainage!

Le 8 novembre dernier avait lieu la journée des membres. Nous en avons profité pour lancer officiellement le projet de parrainage-mentorat.

Afin de toujours mieux répondre aux besoins des entrepreneurs, nous évoluons constamment en déployant de nouveaux services, tels que le mentorat de groupe et le mentorat individuel.

Ainsi, le mentorat de groupe (tout comme le mentorat individuel) vise à développer le plein potentiel des entrepreneurs. Il a ceci de différent qu'il permet aux mentorés, dans ce cadre particulier, d'échanger sur leurs défis personnels quotidiens et de partager des façons de faire. Ils peuvent aussi échanger sur des sujets entourant le savoir-être des entrepreneurs.

Le mentor-animateur modère et encadre les échanges entre mentorés et peut parfois intervenir en partageant son expérience entrepreneuriale, tout en gardant à l'esprit son rôle de mentor.

Pour sa part, dans le cadre du parrainage individuel, le parrain orientera l'entrepreneur vers le savoir-être pour devenir un meilleur entrepreneur, le savoir-faire pour prendre conscience de ses forces et améliorer la performance de l'individu au sein de son entreprise.

Pour avoir plus d'information ou si vous aimeriez profiter d'un jumelage avec un parrain, n'hésitez pas à communiquer avec Nicole Côté au 819 563-9643, poste 236 ou ncote@apchq-estrie.com. ■



Nicole Côté et David Lussier ont travaillé ensemble sur le nouveau service de mentorat. Monsieur Lussier est président du comité *La Relève* et Madame Nicole Côté est chargée de projet à l'APCHQ.

Une maison pour Èva

La campagne à mi-chemin de l'objectif!

Des sous-traitants et fournisseurs recherchés

Vous êtes plusieurs à avoir répondu à l'appel en acceptant de vous joindre à l'équipe d'Alain Patry de Construction Gilles Patry inc. pour construire une maison adaptée à la famille de la petite Eva Nadeau, lourdement handicapée. Merci du fond du cœur!

- La campagne de sollicitation se poursuit
- Les parents ont retenu un terrain des Cours Saint-Germain à Fleurimont
- Les plans de la maison sont réalisés

Aidez-nous à construire Une maison pour Èva!

Un appel spécial est lancé aux membres des secteurs suivants :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Armoires (fourniture et installation) | <input type="checkbox"/> Matériel de remblai |
| <input type="checkbox"/> Terrassement | <input type="checkbox"/> ou pour une contribution financière |

Vous désirez offrir vos services

Appelez Sylvain Mathieu à l'APCHQ - Estrie.

Vous préférez faire un don

Libellez votre chèque à Une maison pour Èva OU à Fondation CRE/Une maison pour Èva (si besoin d'un reçu fiscal) et postez-le à :
Une maison pour Èva
 5569, rue Hercule, Sherbrooke (Québec) J1N 2J4



Parrainé par



DEVENIR ENTREPRENEUR

Cours RBQ pour l'exemption des examens

L'APCHQ, région de l'Estrie, vous offre un programme de formation spécialisée qui mène à l'obtention de votre licence d'entrepreneur! Pour une nouvelle licence, un nouveau répondant, un ajout de catégorie, sous-catégorie ou perfectionnement.

Administration

11 mai au 17 juin 2019

Gestion de la sécurité sur les chantiers

1^{er} au 19 décembre 2018
25 avril au 9 mai 2019

Gestion de projets de chantiers

8 janvier au 7 mars 2019

Exécution de travaux

23 mars au 23 avril 2019

AJOUT DE LA CATÉGORIE 6.1

Charpente de bois

9 au 20 mars 2019

Pour toute information concernant les cours RBQ, contactez Josée Demers au 819 563-9643, poste 222 ou jdemers@apchq-estrie.com.

ASP-CONSTRUCTION

Le cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction vous mène vers l'obtention de la carte ASP. Cette carte est obligatoire pour avoir accès à un chantier et nécessaire pour l'obtention d'une carte de compétence à la CCQ.

Le cours, d'une durée de 30 h, inclut le volet de formation SIMDUT (système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)

N.B. : Les participants doivent être présents à tous les cours.

Dates de formations

17, 18 et 24, 25 novembre 2018
16, 17 et 23, 24 mars 2019
18, 19 et 25, 26 mai 2019
22, 23 et 29, 30 juin 2019

Pour toute information concernant les cours ASP, contactez Amélie Patoine au 819 563-9643, poste 224 ou service@apchq-estrie.com.

L'horaire des cours est disponible sur www.formation.apchq.com

Les dates de formation sont sujettes à changements sans préavis.

Voyage aux Îles Canaries

Du 22 novembre au 2 décembre 2018

Party de Noël des membres et leurs employés

8 décembre 2018
Théâtre Granada

Expo habitat Estrie

14 au 18 février 2019
Centre de foires de Sherbrooke

— 5 à 7 —

22 novembre 2018

Sujet : **Drainage des fondations**
Par Daniel Corbeil

29 novembre 2018

Sujet : **Entrée en vigueur de la Loi constituant la Société québécoise du cannabis**

13 décembre 2018

Sujet : **Dénonciation de contrat**
Par Crochetière Pétrin, avocats



Rainville
TOUJOURS PRÊT, TOUJOURS PRÈS GAZ PROPANE

ROBERT GAGNON
Directeur de succursale

4589, boul. Bourque
Sherbrooke QC J1N 2G6

Tél. : 819 564-8296
Télé. : 819 564-0730
rgagnon@gazpropanerainville.com

RBQ : 8247-3604

Enquêtes GCR

La Garantie Construction Résidentielle affirme son engagement à veiller à la protection des droits des acheteurs de bâtiments résidentiels neufs ainsi que son désir d'assurer l'équité et son soutien aux entrepreneurs accrédités qui enregistrent leurs projets de construction conformément à leurs obligations.

Ainsi, si vous constatez ou remarquez un chantier de construction résidentielle assujettie au plan de garantie obligatoire de la GCR qui ne vous semble pas conforme ou non enregistrée, vous êtes invité à remplir le formulaire à l'adresse : <https://www.garantiegr.com/fr/entrepreneursenquete-et-denonciation/>, à écrire un courriel à l'adresse enquetes@garantiegr.com ou à communiquer avec l'enquêteur principal au numéro 1-855-657-2333, poste 138. Le tout sera traité de façon tout à fait confidentielle.

Pour toute aide à ce sujet, vous pouvez contacter M. Sylvain Mathieu au 563-9643, poste 225.

OPC : commerce itinérant, permis et cautionnement

Saviez-vous que, selon la Loi sur la protection du consommateur, vous pourriez être dans l'obligation de détenir un permis de commerçant itinérant de l'Office de la protection du consommateur (OPC)?

Si vous ne détenez pas déjà un permis vous permettant de faire du commerce itinérant, voici deux questions qui pourront vous aider à comprendre si cette obligation pourrait s'appliquer à vous.

- > Est-ce que, dans vos pratiques commerciales, il vous arrive de conclure un contrat au domicile d'un consommateur pour la vente, l'installation ou la réparation d'une porte, d'une fenêtre, d'un isolant thermique, d'une couverture ou d'un revêtement extérieur d'un bâtiment?
- > Est-ce que, dans vos pratiques commerciales, il vous arrive de solliciter directement des consommateurs ailleurs qu'à votre place d'affaires, notamment par téléphone, par envoi postal ou encore en effectuant du porte-à-porte, en vue de conclure un contrat?

Si vous avez répondu « oui » à au moins une des deux questions, vous pourriez être dans l'obligation de détenir un permis. Vous trouverez sur notre site Internet toutes les informations nécessaires concernant le commerce itinérant, le permis de vente itinérante et le cautionnement exigé par l'OPC.

Pour en savoir plus, visitez apchq.com / Services aux membres / OPC: commerce itinérant, permis et cautionnement.

NOUVEAUX MEMBRES

GÉNÉRAUX

Gilles Racicot

323, 16^e Avenue
Magog QC J1X 3V6
819 823-2965

9380-7386 Québec inc.

Alexis Pépin-Fournier
2600, rue Prospect, app. 218
Sherbrooke QC J1J 4G2
873 200-5262

Francis Bergeron

280, rue Yvette
Magog QC J1X 6X5
819 843-5132

Les Constructions et Rénovations Colin Dussault inc.

Colin Dussault
357, chemin North
Austin QC J0B 1B0
819 437-9341

SPÉCIALISÉS

9368-0825 Québec inc.

Alexandre Marcotte
687, rue Charlemagne
Sherbrooke QC J1N 0S9
819 995-0700

Stéphane Dion

262, chemin St-Roch
Asbestos QC J1T 2H9
819 740-1555



Toute une vie chez MRa



Le Programme d'assurances personnalisées de l'APCHQ

Le plus important programme privé au Québec pour les professionnels de la construction et de la rénovation avec un ensemble de protections unique au bénéfice des membres et incluant un avantage extrêmement apprécié : **Le remboursement des primes.**

- 1. Saviez-vous que...** en date du 30 septembre 2018, les membres assurés cumulaient à leur bénéfice personnel, la somme globale de 44 723 982 \$?
- 2. Saviez-vous que...** plus de 90 % des Canadiens n'ont pas évalué leur marge de manœuvre avec leurs liquidités financières s'ils n'avaient pas de revenus suite à un accident ou une maladie?

Quels seraient les impacts financiers si vous deviez n'avoir aucun revenu pendant 3 mois? 6 mois? 1 an?
- 3. Saviez-vous que...** l'assureur verse plus de 11 000 000 \$ annuellement sous forme de prestations ou de remboursements des frais médicaux et dentaires aux membres et leur famille?
- 4. Saviez-vous que...** en assurance médicaments, nous retrouvons une augmentation de 17,83 % en 15 ans, soit 1,19 % par année? C'est presque 2 fois moins que le régime universel de la RAMQ.
- 5. Saviez-vous que...** vous pouviez conserver vos protections en cas d'invalidité après 65 ans en cas d'accident ?

Ce n'est certainement pas un hasard si le programme de l'APCHQ a un tel succès. Il se doit d'être toujours le plus avantageux pour les membres. Renseignez-vous, vous serez agréablement surpris des résultats.



Téléphone : 1 800 363-5956 • 514 329-3333 • Télécopieur : 514 328-1173
Courrier électronique : info@cabinetmra.com
Visitez notre site internet au cabinetmra.com